



Nogent_{sur}marne

Service Enfance-Education-Jeunesse

PLAN MERCREDI 2018 – 2021

Le porteur du projet :

La ville de Nogent sur Marne met en place le plan mercredi pour une durée de 3 ans. Il sera signé par Jacques J.P. MARTIN, Maire de Nogent sur Marne, Président du Territoire ParisEstMarne&Bois.

Territoire écoles et Clubs de loisirs concernés :

Tous les clubs de Loisirs-Découvertes maternels et élémentaires de la ville seront au cœur de ce projet. Ils sont situés au sein des écoles primaires comme suit :

Les Clubs de Loisirs-Découvertes maternels :

- Fontenay - 6, rue de Fontenay
- Gallieni - 16, bd Gallieni
- Guy Môquet - 33, rue Guy Môquet
- Léonard de Vinci - 2 ter, rue Jacques Kablé
- Val de Beauté - 8, rue de la Muette
- Victor Hugo - 6, av Smith-Champion

Les Clubs de Loisirs-Découvertes élémentaires :

- Guy Moquet - 33, rue Guy Moquet
- Léonard de Vinci - 2 ter, rue Jacques Kablé
- Paul Bert - 46, rue Paul Bert
- Val de Beauté - 6, rue Baüyn de Perreuse
- Victor Hugo - 6, av Smith-Champion

Pilotage et coordination :

Au niveau de la commune, ce projet fait intervenir différents partenaires tels que les parents d'élèves élus, le service Enfance-Education-Jeunesse, le service des sports, la bibliothèque, le conservatoire, certaines associations sportives dont principalement le Réveil de Nogent Handball. Deux réunions de travail seront programmées, l'une en début d'année, l'autre en fin d'année pour réaliser un bilan.

Les autres partenaires de la Ville sont l'Éducation nationale, la DDCS et la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne.

La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires est confiée à un Comité de pilotage. Il sera mis en place afin de rassembler les acteurs éducatifs, veiller au suivi et à l'aboutissement des objectifs fixés ensemble et coordonner les actions multi partenariales sur le terrain : enseignants, élus, animateurs, parents d'élèves. Son objectif est également de veiller au respect et à la mise en application des recommandations de la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale.

Le Comité de pilotage est composé à parité de :

- 4 membres de la municipalité (Adjointe au Maire chargée de l'enfance, l'Education et la Jeunesse, Directrice Générale Adjointe des services, Coordinatrice des Clubs de Loisirs-Découvertes et un agent du service Enfance - Education-Jeunesse)
- 2 directeurs d'écoles (1 représentant pour les maternelles et 1 pour les élémentaires)
- 4 représentants des parents d'élève (1 par fédération de parents d'élèves)
- 1 membre de la CAF,
- 1 membre de la DDCS,
- 2 membres de l'Education nationale (l'Inspecteur de l'Education nationale et la chargée de mission de la Direction des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN 94),

Le Comité de pilotage sera présidé par l'Adjointe au maire et coordonné par la Directrice Générale Adjointe des Services en charge du secteur Enfance – Education -Jeunesse : s.carriere@ville-nogentsurmarne.fr

Il a pour rôle de cadrer les objectifs poursuivis, de synthétiser toutes les avancées du projet et donc de le finaliser. Le plan mercredi est ensuite présenté en conseil d'école.

La convention est établie pour une durée de 3 ans.

Objectifs et moyens :

L'état des lieux de l'existant fait ressortir de l'organisation périscolaire actuelle la nécessité de :

Développer les ateliers de la pause méridienne en maternelle	Elargir le choix des activités en augmentant le nombre d'ateliers
Développer les passerelles avec les structures petite enfance	Etendre le projet à toutes les crèches
Renforcer les passerelles mises en place avec le pôle jeunesse	Monter des projets plus fréquemment
Développer les partenariats avec certaines associations, certains services de la ville et les enseignants	Monter un projet commun en lien avec les projets d'école
Poursuivre la mise en place de formations à destination des équipes d'animation et des personnels contribuant à l'accueil notamment des enfants à besoin éducatif particulier	Faire intervenir la DDCS, l'éducatrice spécialisée de la ville et d'autres prestataires

Les activités périscolaires mises en place par les collectivités territoriales en prolongement du service public de l'éducation visent à favoriser l'égal accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives et aux loisirs éducatifs. Depuis 2009 des enfants en situation de handicap sont accueillis au sein des accueils de loisirs.

Il semble important de rappeler que la plupart des enfants en situation de handicap sont accueillis à l'école à temps partiel et bénéficient de l'accompagnement d'une Auxiliaire de Vie Scolaire sur ces temps scolaires. Cependant, l'AVS n'intervient pas lors des accueils de loisirs.

Les temps d'accueil sont variables en fonction des enfants, certains ne fréquentent que les temps de restauration scolaire, d'autres ne sont accueillis que le mercredi et durant les vacances scolaires car ils fréquentent durant le temps scolaire un Institut Médico-Educatif ou un hôpital de jour, d'autres encore lors de tous les temps périscolaires.

Ces enfants présentent des handicaps divers : autisme, hémiplégie, cécité, surdité... et ont, pour la plupart, besoin d'un accompagnement spécifique en collectivité. Il revient alors aux équipes d'animation de s'adapter au mieux et de façon générale de répondre au mieux aux besoins repérés des enfants.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées a pour rôle d'estimer les besoins de l'enfant handicapé, selon le diagnostic médical et d'évaluer le besoin d'une AVS.

Ainsi, selon leur degré de handicap, les enfants sont accueillis dans les clubs de loisirs avec un accueil plus spécifique puisqu'il est prévu jusqu'à un animateur par enfant. Leur accueil est renforcé par le fait qu'une directrice de Club de Loisirs-Découvertes a été formée en qualité d'éducateur spécialisé, et par des formations supplémentaires qui sont proposées aux animateurs afin de leur permettre la mise en place d'activités plus ciblées. Par ailleurs, même s'il est choisi d'accueillir les enfants en milieu ordinaire au sein de l'ensemble des Clubs de Loisirs-Découvertes, celui de Victor Hugo, établissement de plain-pied permet un accès aisé et un stationnement facilité.

En effet, le plan mercredi doit permettre de favoriser le développement personnel de l'enfant, intellectuel et physique, son épanouissement et son implication dans la vie en collectivité. Les activités proposées doivent être cohérentes et complémentaires entre elles mais aussi avec le projet d'école. Elles doivent être organisées de façon à être accessibles à tous.

Un axe de partenariat est préconisé et souhaité par l'Education nationale et la commune afin de tenir compte du rythme de l'enfant.

Organisation :

Le mercredi et durant les vacances scolaires, environ 20% des enfants des écoles primaires sont accueillis au sein des clubs de loisirs. L'accueil s'effectue à partir de 7h30 jusqu'à 9h15, le soir les familles peuvent venir chercher leurs enfants à partir de 17h00 jusqu'à 19h00 de manière échelonnée.

Diverses activités sont proposées : culturelles, sportives, musicales, manuelles, artistique et informatique, tout cela dans le respect du rythme de l'enfant. Un large panel est présenté aux enfants, leur permettant ainsi de faire leur choix en fonction de leurs envies, de l'animateur qui encadre l'activité ou du camarade qui y participe. Ils ont également la possibilité de ne pas participer aux activités proposées, des coins adaptés sont mis en place.

Des temps calmes sont également mis en place, sans oublier la sieste pour les plus petits ou ceux qui souhaitent s'allonger, se reposer. Les enfants sont aussi sollicités par les équipes afin de recueillir leurs envies et leurs idées d'activités, par le biais de boîtes à idées ou lors des forums de discussion. En maternelle, les ateliers d'éveil et de découverte sont privilégiés et un système d'inscription est uniquement mis en place pour certains ateliers proposés le soir.

Les enfants peuvent également fréquenter les clubs de loisirs à la demi-journée :

- 7h30 / 12h00
- 7h30 / 13h30
- 12h00 / 19h00
- 13h30 / 19h00

Le planning des activités périscolaires du mercredi et la charte qualité figurent en annexe du document.

PEDT et plan mercredi se basent sur le projet éducatif local lequel est actuellement en cours de refonte.

A l'occasion des temps périscolaires hors mercredi, les accueils sont les suivants en fonction des écoles :

- Le matin : 7h30 / 8h20 ou 8h35
- La pause méridienne : 11h30 / 13h05 ou 11h45 / 13h20
- Les ateliers du soir : 16h15 / 19h00 ou 16h30 / 19h00
- La garderie élémentaire : 16h30 / 17h00
- L'étude surveillée : 16h30 / 18h00
- L'après étude : 18h00 / 19h00

Tous les temps périscolaires à l'exception de la pause méridienne en élémentaire font l'objet d'une déclaration auprès de la DDCS.

La participation des familles est établie en fonction du quotient familial et pour les 4 premières tranches de quotient, une participation du CCAS, allant de 10 à 50% permet d'attribuer des aides complémentaires à certaines familles (environ une centaine) dans le cadre d'un suivi plus personnalisé.

Activités :

Les activités proposées hors mercredi sont diversifiées et ont pour but, comme le mercredi et durant les vacances, de faire découvrir aux enfants divers domaines : culturel, artistique, manuel, environnemental, numérique. Elles sont menées de manière ludique et récréative. Un large panel est présenté aux enfants, leur permettant ainsi de faire leur choix en fonction de leurs envies, de l'animateur qui encadre l'activité

ou du camarade qui y participe. Ils ont également la possibilité de ne pas participer aux activités proposées, des coins adaptés sont mis en place.

Ces activités ont une durée variée. En effet, plusieurs séances peuvent être nécessaires en fonction de la thématique et du projet proposés.

Le fil conducteur peut être le même pour tous les clubs de loisirs lors d'un choix commun et peuvent s'y rajouter des thèmes spécifiques par club de loisirs. A l'issue, des expositions, spectacles ou jeux divers sont proposés aux familles.

Selon les années et selon les équipes, un ou plusieurs axes des projets d'école sont pris en compte par les équipes d'animation afin de proposer des activités périscolaires en lien avec les actions mises en place par les enseignants. En fin d'année scolaire, un spectacle, une exposition peuvent être présentés aux familles en partenariat avec les équipes enseignantes.

Mode d'information aux familles : Les familles sont informées des différents modes d'accueil mis à leur disposition, des activités proposées par chaque club de loisirs via le magazine municipal, le site de la Ville, le portail famille, des plaquettes et des courriers envoyés par mail et par voie postale (pour les familles qui ne possèdent pas d'adresse mail) et directement sur les structures par les équipes d'animation.

Par ailleurs, le projet pédagogique de chaque club de loisirs ainsi que le PEDT et le plan mercredi figureront également sur le site de la ville.